



**Municipalité des
Îles-de-la-Madeleine**

**Les attentes prioritaires
de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine**

17 novembre 2008

Sommaire

1.	Reconnaissance des coûts liés à l'insularité et à l'éloignement.....	1
2.	Décret spécial pour les travaux subventionnés à 95 pour cent	2
3.	Projet d'approvisionnement en eau potable à la Pointe de Grande-Entrée.....	3
4.	Mise aux normes des installations de production d'eau potable	9
5.	Projets de réfection du réseau routier municipal	10
6.	Aide financière pour la gestion des matières résiduelles	11
7.	Traitement des boues de fosses septiques pour les résidences isolées (projet régional) et prolongement des réseaux d'égouts municipaux.....	13
8.	Soutien financier – Protection contre l'érosion des berges	14
9.	Parachèvement de la construction du pont de Havre-aux-Maisons.....	15
10.	Infrastructures en loisirs – Pistes cyclables, Route verte.....	16
11.	Mise à niveau du réseau terrestre de communications électroniques	17
12.	Projet de développement des croisières.....	18
13.	Assouplissement des critères – Programme Fonds d'aide au développement des territoires en difficulté (FADT)	19

#1

RECONNAISSANCE DES COÛTS LIÉS À L'INSULARITÉ ET À L'ÉLOIGNEMENT

La situation géographique des Îles-de-la-Madeleine, isolées au milieu du golfe du Saint-Laurent, entraîne des surcoûts liés au transport des marchandises, tant par la distance routière qui les sépare des principaux centres d'approvisionnement que par le coût et les contraintes qu'impose le transport maritime, réduit au minimum en saison hivernale. Pour les institutions publiques, ces surcoûts se traduisent par des suppléments à payer sur le plan des opérations régulières, mais particulièrement sur le plan des immobilisations, surcoûts qui viennent soit amputer le budget de fonctionnement des institutions paragouvernementales, soit imposer un fardeau additionnel aux contribuables de la Municipalité.

Cette situation particulière doit être reconnue par les autorités gouvernementales de sorte qu'un mécanisme compensatoire soit prévu dans le cas des institutions paragouvernementales et municipales des Îles-de-la-Madeleine.

À noter que la Municipalité et le CLD prévoient entreprendre, au cours des prochains mois, à des fins argumentaires, une étude visant à déterminer l'ampleur de ces surcoûts liés à l'insularité, tant sur les entreprises (de pêche entre autres), les institutions que les individus.

#2

DÉCRET SPÉCIAL POUR LES TRAVAUX SUBVENTIONNÉS À 95 POUR CENT

Le fardeau fiscal des contribuables madelinots est passablement lourd, tenant compte que les revenus médians aux Îles sont de 16 pour cent moins élevés que la moyenne québécoise. L'endettement net de la Municipalité se situe à 18 M\$.

Plusieurs projets majeurs d'investissements sont nécessaires au chapitre du réseau routier, de l'approvisionnement en eau potable, du traitement des eaux usées ainsi que de certains équipements municipaux (arénas, hôtel de ville, etc.) et pour lesquels une aide financière gouvernementale sera incontournable.

PROJET D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE À LA POINTE DE GRANDE-ENTRÉE

Problématique d'alimentation en eau potable à Grande-Entrée

L'île de Grande-Entrée n'a pas de réseau de distribution d'eau potable municipalisé. Les résidents sont actuellement alimentés par des puits individuels (en majorité de surface) qui dans l'ensemble sont sujets à des risques de contamination par les rejets d'eaux usées des résidences isolées (rapport Madeli-EAU hydrogéologues, 2007) et par de l'eau salée pour les puits situés dans le secteur plus bas de La Pointe (quai). Par ailleurs, les terrains du secteur à l'étude sont à majorité trop petits pour permettre la construction d'un nouveau puits conforme et l'installation de traitement autonome selon les directives du MDDEP et le règlement Q.2, R-8. L'usine Madelimer située dans ce secteur, qui employait 400 travailleurs avant qu'elle ne soit rasée par le feu en février 2006, s'alimentait par deux puits existants (« Puits Mario» et « Puits John-Fred»), aujourd'hui réputés non conformes (Madeli-EAU) en fonction des nouvelles normes d'exploitation et dans le contexte d'une nouvelle autorisation d'exploitation au MDDEP. Cette industrie utilisait avant qu'elle ne soit incendiée 90 m³/jour, soit environ de 85 pour cent du débit disponible.

Une étude hydrogéologique a été réalisée en 2006-2007, suite à une demande du MAMR, par le consortium Madeli-EAU, hydrogéologue. Une nouvelle source d'eau douce captive a été identifiée au sud de l'île. Cette source pourra fournir un débit moyen de 130 m³/jour sur une continue et 225 m³/jour pour répondre aux demandes journalières maximales (non soutenues). Or, l'usine exigera après sa reconstruction une demande en eau (long terme) de 130 m³/jour au lieu des 90 m³/jour, puisque les promoteurs comptent doubler la production en plus de maximiser leurs opérations sur une base de douze mois. Cela représente 100 pour cent de la capacité de la nouvelle source sud, ne laissant donc aucune possibilité d'alimenter les autres commerces existants et projetés (plan directeur de développement de La Pointe en cours de réalisation) et les résidences du secteur de La pointe et de la zone urbaine du village de Grande-Entrée. L'état de situation actuel nous permet donc de préciser que la nouvelle source d'eau douce captive située au sud de l'île sera insuffisante pour fournir la demande en eau projetée de l'ensemble du projet révisé. En effet, selon les nouvelles consommations industrielles fournies par Madelimer et une évaluation plus précise de tous usagers commerciaux, institutionnels et résidentiels à desservir (fiche technique pour chaque utilisateur), il faut maintenant prévoir sur un horizon de 30 ans une consommation journalière moyenne de 247 m³/jour et un débit maximal journalier de 441 m³/jour, soit :

- Bassin 1 (rue Bassin Ouest et La Pointe) : 241,5 m³/jour (débit max journalier)

- Bassin 2 (zone urbanisée village Route 199) : 199,5 m³/jour (débit max journalier)

Il appert donc que la capacité de nouvelle source sud est nettement inférieure pour combler les besoins en eau potable des deux bassins à alimenter, même du bassin 1 pour alimenter l'usine Madelimer ainsi que les autres commerces et résidences du secteur du quai (La Pointe). Rappelons que le débit moyen soutenu de la nouvelle source sud est estimé par Madeli-EAU à 130 m³/jour et le débit maximum journalier est évalué à 225 m³/jour.

Solution proposée

Afin de pallier au manque d'eau de la source sud pour alimenter à elle seule les deux bassins à desservir (B1- La Pointe et B2- Route 199), il est proposé d'exploiter également la source nord également. Selon les hydrogéologues de Madeli-EAU, cette source d'eau captive est isolée de la source sud par une barrière géologique étanche. L'exploitation des sources simultanément ne pourra alors pas influencer leur capacité nominale. La source nord est située dans le secteur des deux puits existants (Puits Mario et Puits John Fred) un peu au sud du chemin Pealey et à l'ouest du chemin du Bassin Ouest. Selon Madeli-EAU, la source nord pourrait éventuellement fournir un débit maximum équivalent au moins à la source sud en fonction des superficies de chaque bassin géographique qui alimente ces deux sources. Selon l'horizon 30 ans, la source nord devrait donc fournir 216 m³/jour au débit max journalier et respecter les critères de conception, soit :

- Débit max journalier de la source sud : 225 m³/jour (4 puits/confirmer)
- Débit max journalier de la source nord : 216 m³/jour (3 puits : à confirmer)
- Consommation max journalière 30 ans : 441 m³/jour (horizon 30 ans)

Précisons ici que la consommation unitaire résidentielle sera prévue à 250 litres/personne/jour au lieu de 320 litres/personne/jour usuellement.

La solution retenue est de construire un nouveau système d'alimentation en eau potable comptant sept puits (à confirmer après la 2^e étude hydrologique) situés dans deux sources de captage distinctes, un seul réservoir et poste de chloration situé au point haut du chemin du Bassin Ouest, le tout raccordé par un réseau de conduite d'amenée indépendant de celui de la distribution. Par ailleurs, la distribution de l'eau potable aux usagers serait assurée par un réseau avec protection incendie de 200 et 150 mm de diamètre afin de desservir environ 150 maisons, une usine de transformation de poisson et fruits de mer (400 employés) ainsi que plusieurs commerces et institutions dans le secteur de La Pointe et le secteur urbanisé de la Route 199 (conjointement avec des travaux du MTQ à définir/étude en cours). Plus précisément, les travaux comprennent, sans nécessairement s'y limiter :

- Construction et raccordement au réservoir de 4 nouveaux puits de la source sud;

- Construction et raccordement au réservoir de 3 nouveaux puits de la source nord (à confirmer);
- Construction d'un nouveau réservoir d'eau potable (400 m³ environ);
- Télémétrie et compteur d'eau à tous les usagers;
- Construction d'un réseau d'alimentation de m linéaires ±
- Installation d'un réseau de conduite de distribution d'eau potable avec protection incendie sur les chemins Pealey et du Bassin Ouest (± 770 m) et sur la Route 199 entre l'église à l'est jusqu'au secteur du quai de La Pointe (± 3 120 m);
- Réfection partielle de la Route 199, correction des points non conformes et asphaltage des accotements pour bande piétonne et cyclable (étude en cours de réalisation/protocole MTQ)

Échéancier de réalisation

Afin de s'arrimer au début d'exploitation de la nouvelle usine Madelimer, il est prévu de commencer les travaux d'alimentation au printemps 2009. Les phases proposées sont les suivantes :

Phase 1 – été 2008 : Confirmation de l'aide par le MAMR

Il est proposé de convenir d'une enveloppe budgétaire pour l'ensemble des travaux des bassins 1 et 2, et ce, afin de sécuriser la population de Grande-Entrée et ainsi poursuivre les investissements requis pour finaliser la recherche en eau et les plans préliminaires. À ce jour, plus de 400 000 \$ de frais dont plus de 320 000 \$ pour la recherche en eau ont été investis sans garantie de subvention. Comme le projet est jugé prioritaire par le MAMR, il serait opportun de confirmer l'aide avant d'engager d'autres frais dans ce projet, considérant le peu de contribuables et de leur capacité de payer ainsi que la capacité d'emprunt du secteur Grande-Entrée, lequel devra assumer 100 pour cent des coûts du projet.

Étape 2 – automne 2008 : confirmation des débits de pompage et plans préliminaires

Recherche en eau complémentaire afin de confirmer les débits de la source nord, relevés d'arpentage, étude géotechnique finale, confection des plans préliminaires et validation des coûts du projet (Dollar 2009)

Étape 3 – hiver 2009 : plans et devis finaux, appel d'offres et protocole MAMR et MTQ

Sur la base que les relevés et études complémentaires seront faits à l'automne 2008, il est possible de compléter les plans et devis et de lancer les appels d'offres à l'hiver 2009 afin d'obtenir le vrai prix de construction. Avant d'octroyer le contrat à l'entrepreneur, les protocoles d'entente avec le MAMR et le MTQ pourront alors être convenus et signés par les parties.

Étape 4 – printemps, été, automne 2009 : construction et mise en marche des ouvrages

Un seul lot de construction est envisagé pour réaliser ce projet d'envergure puisque plusieurs équipes de travail pourront être déployées simultanément, tant sur la Route 199 durant la saison touristique que sur le secteur du quai ou des routes secondaires du Bassin Ouest et Pealey) et des deux sources de captage indépendantes des axes de circulation.

La mise en route ne pourra pas être faite avant le mois de décembre 2008. Puisque la construction de la nouvelle usine Madelimer est prévue pour l'automne 2008 afin de débiter les opérations au printemps 2009, soit 3 ans après l'incendie, une demande de permis d'exploitation temporaire des puits existants « Mario » et « John Fred » sera faite au MDDEP pour garantir la production 2009 de l'usine de transformation.

Coût du projet révisé

Description	MAMR	MTQ
Coûts 2006 Bassin 1 4 puits source sud +raccordement + réservoir + poste de chloration + réseau 2 km env.	3 725 000 \$	À déterminer
Coûts 2006 bassin 2 Réseau dans la zone urbanisée de la Route 199 sur 2 km (incl. Commerces, village vacances, école, HLM, centre communautaire, etc.	985 000 \$	À déterminer
Travaux complémentaires 2008 pour la nouvelle source d'eau supplémentaire (nord) et raccordement Recherche en eau des deux sources (600 000 \$) ainsi que 3 puits et raccordement de 5 puits au réservoir projeté. Ajouts des coûts pour les travaux supplémentaires (longueur et diamètre des conduites, augmentation du volume du réservoir, tranchées plus larges, etc.). Participation plus faible du MTQ que prévue initialement en 2006.	2 000 000 \$	À déterminer
Indexation des coûts et travaux supplémentaires Indexation des coûts selon le nouveau projet en fonction des nouvelles règles du marché de la construction (2008-2009 : hausse de 50 % et plus du prix du pétrole, transports des matériaux dans contexte des Îles, obligation d'entrepreneurs de l'extérieur des Îles selon l'envergure du projet, le tout selon un ajustement fait en fonction des récentes soumissions de juillet 2008 aux Îles (projet de la Route 199 CAM-Fatima/MAMR et MTQ)	2 300 000 \$	À déterminer
Coût total projeté *	9 000 000 \$	À déterminer

* Coût inclut les taxes nettes de 10 pour cent, les imprévus de 10 pour cent et les frais connexes de 22 pour cent; hypothèse de 3 puits dans la source nord et implication du MTQ dans l'axe de la Route 199.

Analyse financière

Usagers desservis : 347 unités équiv. (soit l'équivalent à 347 maisons)

- Résidentiels : 149 unités 43,0 %
- Commerces : 50 unités équivalentes 14,4 % (incluant école, HLM et centre nature)
- Industriels 148 unités équivalentes 42,6 % (Madelimer)

Hypothèses

- Amortissement : 20 ans
- Taux d'intérêt moyen : 6,5 % (moyenne sur les 10 premières années)
- 100 % au secteur desservi (env. 95 % de l'EFU de Grande-Entrée sera desservie)

Coûts annuels

Construction

- Coût du projet : 9 000 000\$ (\$ 2009)
- Travaux non admissibles à une aide financière
 - Coûts d'acquisition des terrains et servitudes pour les 7 puits et le réservoir, les périmètres à usage restrictifs et les chemins d'accès, etc. : 200 000\$
 - Travaux municipaux non admissibles : (raccordement et divers) 200 000 \$
 - Taux d'aide : 80 % 90 % 95 %
 - Participation municipale : 1 800 000 \$ 900 000 \$ 450 000\$
 - Travaux non admissible : 400 000 \$ 400 000 \$ 400 000 \$
- Emprunt total : 2 200 000 \$ 1 100 000 \$ 850 000 \$
- Annuité : 202 400 \$ 101 200 \$ 78 200 \$

Opération annuelle

- Main-d'œuvre : opérateur temps plein : 30 000\$/an + 33 % Avantages et BM. : 40 000\$
 - Électricité : 7 puits + réservoir avec pompe Q dom. et Q incendie : 50 000\$
 - Produits et divers : 10 000\$
 - Analyses bactériologique et physico-chimique : 15 000\$
 - Camion (financement, dépréciation et entretien) 10 000\$
 - Télémétrie et contrôle : 5 000\$
-
- Coût d'opération total annuel : 130 000\$

Taxes annuelles projetées

- Taux d'aide : 80 % 90 % 95 %
- Annuité (construction) : 202 400 \$ 101 200 \$ 78 200 \$

• Opération annuelle :	130 000 \$	130 000 \$	130 000 \$
• Coût annuel total à percevoir	332 400 \$	231 200 \$	208 200 \$
• Nb d'unités taxables équiv. :	347	347	347
• Taxes projetées (immo +opér.) :	958 \$/un an	666 \$ /un an	600 \$/un an
• Maison unifamiliale :	958 \$ /un an	666 \$/un an	600 \$/un an
• Commerce de 4 unités :	3 832 \$/ un an	2 624 \$/un an	2 400 \$/un an
• Madelimer (148 un. équiv.)	235 591 \$/un an	96 568 \$/un an	88 800\$/un an

Recommandations

Considérant que la taxe d'eau potable ailleurs dans les cinq autres secteurs, soit Havre-Aubert, Cap-Aux-Meules, Fatima, L'Étang-du-Nord et Havre-Aux-Maisons, est de 250 \$/un an, il est recommandé qu'une aide accrue de 95 pour cent soit accordée pour les secteurs de Grande-Entrée afin de limiter la taxe d'aqueduc à un maximum tolérable de 600 \$. Puisque la communauté de Grande-Entrée est située à 60 km du centre économique des Îles et que la population totale est de seulement 1000 habitants, un taux d'aide pourrait être accordé pour tenir compte des contextes particuliers à la fois.

Réduire les coûts du projet dans le but de réduire la taxe d'aqueduc, en retranchant par exemple la zone urbanisée du village, aurait un effet contraire sur la taxation du projet. En effet, le système d'alimentation serait sensiblement le même (puits, réservoir, réseau de raccordement, acquisitions des terrains, etc.). En supposant que cela permettrait de réduire le nombre de puits à cinq (au lieu de sept) et réduire le réseau de distribution de 3 km, nous pourrions observer une économie de 2 000 000 \$, soit 20 pour cent. Les coûts d'opération ne pourraient être pour leurs parts réduits considérablement, soit de 20 000 \$ annuellement. En conclusion, en considérant un taux d'aide de 95 pour cent à titre de comparaison, le coût total annuel à percevoir serait de 179 000 \$/an pour 247 unités, au lieu de 208 200 \$/an pour 347 unités. Il faudrait alors prévoir une hausse de taxes de 20 pour cent pour avoir réduit de 20 pour cent le coût de construction du projet. La taxe projetée serait alors rehaussée à 725 \$/un an au lieu de 600 \$/un an.

Le projet de mise aux normes des installations d'alimentation en eau potable vise à rendre conforme l'ensemble des installations d'alimentation en eau potable aux nouvelles réglementations portant sur la qualité de l'eau potable (2001) et sur le captage des eaux souterraines (2002).

En novembre 2000, une demande d'aide financière de 362 100 \$ a été déposée au Programme d'infrastructures Québec-Municipalité (PIQM) pour un projet préliminaire qui incluait les trois (3) îles principales et une aide financière de 50 pour cent a été obtenue. Par la suite, deux campagnes de caractérisation des principales sources d'eau ont été effectuées, une à la fin de l'année 2000 et l'autre au cours de l'année 2003. Ces analyses ont permis de préciser la problématique de chaque puits et d'optimiser la solution finale de mise aux normes en fonction des nouvelles réglementations (2001 et 2002). À la suite de cette révision, l'envergure du projet fut portée à 5,7 M\$. Vu le changement considérable du descriptif du projet et l'augmentation de l'envergure du projet, l'enveloppe budgétaire de 362 100 \$ du PIQM a été retirée.

Une rencontre a eu lieu à la fin août 2004, à laquelle les représentants de la municipalité, l'analyste du ministère de l'Environnement et les représentants de BPR étaient présents. Certains commentaires furent émis par le MDDEP. Une révision du rapport de 2004 doit être faite pour répondre aux commentaires du MDDEP et déterminer précisément les travaux à réaliser.

CHEMINEMENT DU DOSSIER

BPR a été mandatée en mars 2005 pour la préparation et la transmission d'une nouvelle demande d'aide financière pour les travaux de mise aux normes des installations en eau potable de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine. Le projet est inscrit au Programme d'infrastructures Québec-Municipalités pour un montant total de 5 733 110 \$ incluant les taxes et les frais connexes. La Municipalité doit finaliser la réalisation du projet pour l'été 2008.

Voici les actions à prendre à court terme par la Municipalité :

- Acceptation du budget de BPR pour réviser le rapport et mandater BPR pour redéposer le projet dans FIMR;
- Approbation du règlement d'honoraires pour honoraires engagés et à venir.

#5

PROJETS DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

La Municipalité a réalisé en 2003 et 2004 des travaux d'envergure sur plusieurs chemins municipaux. Un budget de 6 M\$ avait été accordé par le gouvernement de l'époque. Un premier montant de 1,5 M\$ avait été accordé par le programme Travaux d'infrastructures Canada-Québec (TICQ) à un taux de subvention de $66\frac{2}{3}$ %. Une autre partie de 3 M\$ a été subventionnée au taux de 50 % par le MAMSL, mais la municipalité n'a jamais reçu le solde (1,5 M\$) de la somme promise initialement.

Considérant l'urgence d'agir, le conseil municipal a décidé d'autoriser des travaux de 2 M\$ en 2008, somme à laquelle M^{me} Julie Boulet a ajouté un montant de 100 000 \$ réparti sur 3 ans.

Gestion des matières résiduelles

Volet budgétaire

Le budget municipal de ce secteur représente 16 pour cent du budget annuel. Ailleurs en province, le pourcentage varie entre 6 pour cent et 10 pour cent.

Les coûts aux Îles :

85\$ la tonne pour le traitement des matières compostables;

350\$ la tonne pour le traitement des matières recyclables;

150\$ pour le traitement des matières à éliminer.

Les coûts de collecte sont de 650 000 \$ par année, ou 22 pour cent du budget.

Résultats

Le centre de gestion reçoit environ 12 000 tonnes par année. La quantité augmente de 6 pour cent par année. De ce total, 3000 tonnes vont au compost, 2000 tonnes au recyclage, 800 tonnes à la ferraille et 1200 tonnes sont des matériaux de construction et de démolition. Les quelque 5000 tonnes restantes vont à l'élimination.

Le programme de compensation

Le gouvernement du Québec soutient financièrement les municipalités et MRC par le biais d'une compensation qui devrait, dans les faits, rembourser 34 pour cent des coûts nets.

Les irritants pour cette compensation sont d'avoir pris en considération la moyenne québécoise dans les coûts plutôt que la réalité des coûts assumés localement.

Notre budget 2008 prévoyait une entrée d'argent de 243 000 \$ pour 2008 et de 150 000 \$ pour 2007. Nous sommes loin de cette somme.

Les demandes sont de tenir compte des coûts plus élevés aux Îles-de-la-Madeleine pour l'approvisionnement de toute sorte, compte tenu des frais de transport entre Montréal, par exemple, et les Îles (en moyenne, c'est + 25 pour cent!) et de tenir compte de l'impossible regroupement avec d'autres localités, compte tenu de l'isolement de l'archipel. Nous n'avons donc pas la possibilité de réaliser des économies d'échelle lors d'investissements.

L'avenir

Les matières compostables sont traitées aux Îles. Les matières recyclables seront pré-triées ici et envoyées dans un plus gros centre de tri. Les matières à éliminer seront mises en ballots et

exportées dans un site d'enfouissement près de Victoriaville. Les coûts de mise à niveau de l'incinérateur ou de construction d'un site d'enfouissement (qui ne reçoivent aucune aide financière) étaient trop grands pour la communauté. Une entente a été signée avec la Société de développement durable d'Arthabaska pour le transport et le traitement. Parallèlement, la Municipalité approfondit sa recherche de solutions novatrices pour le long terme en collaboration avec le CERMIM.

La compensation pour la collecte et le traitement des matières recyclables devrait être élevée à 100 pour cent.

Un programme provincial de récupération des résidus domestiques dangereux devrait être mis en place et financé.

Un programme de récupération des résidus électroniques (jouets, ordinateurs et autres objets usuels) devrait être mis en place et financé.

#7

**TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LES RÉSIDENCES ISOLÉES
(PROJET RÉGIONAL) ET PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS
MUNICIPAUX**

La Municipalité a mandaté la firme Roche pour trouver une solution alternative au réseau d'égouts communautaire conventionnel pour régler la problématique du traitement des eaux usées des résidences isolées qui ne répondent pas aux critères du MAMR à cause de la faible densité du territoire. Le consultant propose un partenariat public-privé (PPP) qui est en élaboration.

#8

SOUTIEN FINANCIER – PROTECTION CONTRE L'ÉROSION DES BERGES

Un rapport sera prochainement rendu public par le consortium Ouranos sur l'état d'évolution d'érosion des berges aux Îles-de-la-Madeleine. Certains secteurs habités, particulièrement au cœur de Cap-aux-Meules ainsi qu'à divers autres endroits, vont nécessiter des interventions, soit par la protection de la berge, soit par un déplacement des résidences menacées.

La Municipalité s'est vu octroyer une aide financière visant à délimiter ces zones critiques ainsi qu'à identifier les solutions à mettre en place. Cependant, abstraction faite de ses compétences en matière d'aménagement du territoire, les interventions à consentir dépassent son champ de responsabilité et sa capacité financière. Une aide financière gouvernementale sera nécessaire afin de permettre la réalisation de ces interventions visant à assurer la protection des infrastructures publiques et des biens immobiliers.

PARACHÈVEMENT DE LA CONSTRUCTION DU PONT DE HAVRE-AUX-MAISONS

Depuis maintenant plus d'une quinzaine d'années, la nécessité de remplacer le pont reliant Fatima à Havre-aux-Maisons fait l'objet d'un consensus. Depuis, des études ont été réalisées afin d'identifier le scénario optimal et d'en déterminer l'impact sur l'environnement. Les consultations publiques ont été tenues et la population a donné son appui au projet.

La construction du pont de Havre-aux-Maisons permettra de réaliser le projet de raccordement des réseaux d'aqueduc entre les villages de Havre-aux-Maisons et de Cap-aux-Meules. Ce nouveau lien permettra d'assurer la distribution continue en cas de bris majeur du réseau ou des ouvrages de pompage. Ce projet nécessitera un investissement majeur de quelques M\$.

La Municipalité demande que ce dossier soit considéré parmi les dossiers prioritaires et que le décret gouvernemental soit adopté, de sorte que les travaux de confection des plans et devis soient entrepris le plus rapidement possible afin de coordonner les travaux avec ceux du MTQ.

#10

INFRASTRUCTURES EN LOISIRS – PISTES CYCLABLES, ROUTE VERTE

La Municipalité a besoin de recevoir de l'aide gouvernementale pour maintenir et développer les pistes cyclables et pédestres et préserver les lieux panoramiques des Îles.

Ces pistes sont très utilisées et sont à usages multiples — pédestre, vélo, ski de fond partagé, émergence de clubs de marche, etc.

Il est important de promouvoir le développement de ses sentiers. La santé passe maintenant par les loisirs et il faut développer des partenariats avec le plus d'organismes ou d'utilisateurs possible.

Il importe également pour la Municipalité de continuer le travail déjà amorcé avec le MTQ pour le développement de la Route verte. À un financement à hauteur de 25 pour cent, la Municipalité peut difficilement relier toutes ses routes cyclables.

#11

MISE À NIVEAU DU RÉSEAU TERRESTRE DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES

Le Réseau intégré de communications électroniques des Îles-de-la-Madeleine — le RICÉÎM, grâce aux aides financières globales, provenant du provincial et du fédéral, a permis l'implantation d'un câble de fibre optique reliant les Îles au continent. Ne reste maintenant pour assurer un service Internet à haute vitesse qu'à compléter le réseau terrestre. Une aide financière est nécessaire afin de ramener la mise de fonds municipale à 5 pour cent au lieu des 33 pour cent généralement exigés. Une dérogation aux critères établis dans le cadre de Villages branchés est donc nécessaire afin de permettre le parachèvement du projet et par le fait même, permettre une couverture de l'ensemble du territoire et l'accès aux résidents et entreprises.

#12

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES CROISIÈRES

Tant le gouvernement fédéral que celui du Québec viennent d'adopter une stratégie de développement des croisières sur le Saint-Laurent. Les Îles-de-la-Madeleine y voient là une opportunité de développement, dans le respect toutefois des paramètres fixés par la politique cadre de développement touristique.

Une étude commandée par l'ATR des Îles conclut en la faisabilité et en l'intérêt du développement du créneau croisières dans la mesure où les navires à accueillir se situent dans une catégorie de moins de 1200 passagers et que ces escales contribuent à allonger la saison touristique et ne viennent pas perturber la clientèle traditionnelle.

Des investissements importants seront à consentir pour assurer les structures d'accueil nécessaires ainsi que pour la mise à niveau des attraits susceptibles d'intéresser cette clientèle. Ces investissements vont également contribuer à améliorer le service offert aux croisiéristes du Vacancier, CTMA demeurant au cœur de notre stratégie locale. Une demande d'aide financière est en cours d'élaboration et sera présentée d'ici quelques semaines à Développement économique Canada ainsi qu'à Tourisme Québec.

#13

ASSOUPLISSEMENT DES CRITÈRES – PROGRAMME FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ (FADT)

Les anciens programmes *Fonds de création d'emplois municipaux* permettaient à la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine des activités en support à ses opérations dans différents services — loisirs, culture, entretien des parcs et des pistes cyclables, support aux activités régionales. Le nouveau programme FADT a mené un resserrement des critères d'admissibilité et il y aurait lieu, pour notre région, que ceux-ci soient revus pour permettre une plus grande admissibilité des ressources humaines à ce programme.